

07.10.2008 - 10:00 Uhr

Allianz Suisse: Excédents à nouveau substantiels dans le 2e pilier

Zurich (ots) -

Les assurés d'Allianz Suisse bénéficient une nouvelle fois cette année d'excédents substantiels dans le 2e pilier (LPP). De 3,1 % dans la part obligatoire et de 3,4 % dans la part subobligatoire, la rémunération est distinctement supérieure aux prestations garanties.

Plus de 100 000 employés, issus des quelque 10 000 entreprises ayant confié leur prévoyance professionnelle à la fondation collective d'Allianz Suisse, vont à nouveau bénéficier d'excédents attrayants en 2008. Les avoirs de la part obligatoire sont en effet rémunérés à 3,1 %, à savoir 0,35 point de plus que le taux minimal prescrit par la loi, qui se monte à 2,75 %. Dans la part subobligatoire de leur compte LPP, les assurés profitent même de 3,4 %. Ruedi Kubat, responsable Assurances de personnes d'Allianz Suisse: "Notre politique des excédents est axée sur la continuité. Grâce à une stratégie de placements conforme aux conditions actuelles du marché et une part d'actions de 5 % seulement, nous pouvons offrir une rémunération des excédents intéressante même dans une période mouvementée."

Succès de l'assurance globale

Allianz Suisse enregistre pour 2008 une forte croissance dans la branche vie collective. Plus de 1000 entreprises, comptant près de 5000 collaborateurs au total, ont ainsi choisi le modèle d'assurance globale d'Allianz Suisse. Il en résulte une augmentation des primes de 30 % par rapport à l'année précédente. En comparaison des fondations autonomes ou partiellement autonomes, la fondation collective d'Allianz Suisse - ainsi que les entreprises et assurés affiliés - n'assume dans ce modèle d'assurance globale aucun risque. Elle est entièrement réassurée par Allianz Suisse. Ainsi, les clients ne se voient pas obligés de payer un supplément si les résultats liés aux risques ou aux placements devaient un jour se révéler insuffisants. Ce type de garantie offre aux assurés une plus grande intelligibilité de leur solution de prévoyance. De l'avis de M. Kubat: C'est un argument convaincant pour les firmes, en particulier les petites et moyennes entreprises."

Contact:

Communication d'entreprise Allianz Suisse
E-Mail: press@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Hansjörg Leibundgut
Tél.: +41/58/358'88'01
E-Mail: hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch